

Coup de pouce pour refroidir la terre

- La Commission propose mercredi un paquet législatif destiné à lutter contre le réchauffement climatique.
- Elle doit le finaliser mais les grandes lignes sont connues.

Slalomant entre le lobbying Intense des entreprises et les pressions insistantes des Etats membres, les services de la Commission - elle-même tiraillée en son sein - ont élaboré une politique climatique destinée à lutter contre le réchauffement de la planète (LLB des 18 et 19/1). Les commissaires adopteront leur paquet législatif après des discussions qui s'annoncent animées mercredi, mais les propositions sont largement éventées. Tour d'horizon d'une politique qui coûtera 0,6 pc de la richesse européenne "si tous *les efforts sont faits*".

1. La révision des quotas d'émission.

Pour réduire les rejets de gaz à effet de serre (GES), la Commission propose d'élargir le système d'échange de quotas en vigueur depuis 2005 pour quelque 12 000 entreprises qui peuvent acheter et vendre des droits d'émission. Les permis de pollution sont accordés gratuitement aujourd'hui, mais "*des entreprises ont introduit leur coût dans celui de l'électricité*"., soulève un fonctionnaire européen. La Commission entend donc les mettre aux enchères en 2013 pour certains secteurs, comme la production d'électricité, avant de généraliser le système en 2020. Une partie de l'argent dégagé permettra aux Etats de financer le développement de technologies propres.

2. La réduction par Etat des émissions de CO2.

Autre moyen de réduire les rejets de GES, c'est de fixer pour chaque Etat des objectifs à atteindre en jouant sur les secteurs qui ne sont pas couverts par le mécanisme d'échange de quotas, comme les transports. Pour ce faire, la Commission tiendra compte de la richesse des pays. Là où les membres les plus anciens devront réduire leurs émissions de 20 pc d'ici à 2020, d'autres, comme la Roumanie et la Bulgarie, pourront l'augmenter de 20 pc, histoire de ne pas entraver leur croissance.

3. La promotion des énergies renouvelables.

Là encore, chaque pays est prié de fournir un effort, mais selon sa richesse. Et ceux dont le terrain serait limité pourraient investir dans le développement d'énergies renouvelables dans d'autres pays. "*Au Luxembourg, au lieu de construire des éoliennes qui fonctionneront 5 fois par an, il est moins cher de subventionner leur développement en Bulgarie*", explique un expert de la Commission. Il s'agira également pour les Etats d'utiliser 10 pc de biocarburants dans les transports mais - attention - de biocarburants "*durables*" (LLB du 19/1) : "*Il faut qu'il y ait des économies d'émissions de GES.*"

4. Le captage et le stockage de carbone.

La Commission propose d'encadrer par une législation cette "*nouvelle technologie, avancée en Europe mais très chère, qui permet de filtrer les émissions de CO₂ produites par les énergies fossiles*" dans les centrales électriques et l'industrie, explique un fonctionnaire, et de stocker le dioxyde de carbone dans les entrailles de la terre.

5. Les aides d'Etat.

En général, elles sont considérées comme illégales, car faussant la concurrence. "*Mais elles peuvent dans certains cas être justifiées*", par exemple pour aider les entreprises à investir dans les renouvelables, selon un fonctionnaire de la Concurrence. La Commission en a défini le nouveau cadre. Son paquet législatif n'entrera toutefois en vigueur qu'après avoir été adopté par le Parlement européen et les Etats membres.

Sabine Verhest

La Belgique est plus vulnérable

- Les patrons craignent que la Commission européenne impose à la Belgique des efforts qui seront préjudiciables aux entreprises.

L'angoisse monte dans les rangs patronaux. Mercredi, la Commission européenne doit attribuer à chaque Etat membre son plan de vol pour atteindre, à l'horizon 2020, les objectifs fixés en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Les patrons belges craignent le pire. Selon les bruits circulant dans les couloirs du Berlaymont, la Commission devrait demander à la Belgique de réduire de 15 pc ses émissions de gaz à effet de serre et de porter à 13 pc la part d'énergies renouvelables dans la consommation totale. Ces chiffres, s'ils se confirment, feront hurler la Fédération des employeurs de Belgique.

Ce lundi, la FEB a présenté son "livret sur le climat 2008". Prenant appui sur une étude validée par la Commission elle-même, elle a notamment fait valoir que le potentiel d'énergies renouvelables de la Belgique est limité à 8 pc (LLB du 18/1). "*La côte est toute petite, nous n'avons pas de barrage, l'ensoleillement est faible*", commente Rudi Thomaes, administrateur-délégué de la FEB. "*Atteindre 8pc d'énergies renouvelables est déjà très ambitieux. Vouloir aller au-delà, c'est risquer une explosion de coût pour les entreprises et les ménages.*"

La FEB a aussi indiqué que le tissu économique belge a la particularité d'être composé d'un grand nombre d'entreprises dont la production est très énergivore. "*La Belgique est plus vulnérable que tout autre pays à une politique climatique irréfléchie*", conclut-on à la FEB. Laquelle rappelle que c'est l'industrie qui a fourni les efforts les plus importants dans la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis 1990, les entreprises ont réduit leurs rejets de gaz à effet de serre de 14 pc alors que, durant la même période, le secteur des transports et celui des bâtiments ont augmenté leurs émissions de respectivement 29,5 pc et de 11,6 pc.

La fédération patronale ne nie pas l'importance de lutter contre le réchauffement climatique. Elle pense même que ce combat est absolument nécessaire. Voilà pourquoi elle plaide pour le maintien du nucléaire. "*Si les centrales belges ferment comme prévu, notre approvisionnement énergétique dépendra du gaz naturel à raison de 72 pc en 2030.*"

V.R.